



Année scolaire

Autorisation préalable de prise de vue de photographie ou d'enregistrement de vidéo, ainsi que de leur utilisation et/ou de leur diffusion dans le cadre des activités scolaires et pédagogiques.

Les usages des technologies numériques permettent de nouvelles applications pédagogiques. Le chef d'établissement informe les familles qu'au cours de l'année scolaire, les élèves sont susceptibles d'être pris en photos ou filmés dans le cadre des activités scolaires ou administratives (trombinoscope des classes par exemple).

L'établissement s'engage à ce que l'image de votre enfant ne soit pas utilisée dans le but de lui porter atteinte dans sa dignité et son honneur ni à titre publicitaire ou commercial. Par ailleurs, en cas de problème, les représentants légaux de l'élève pourront retirer à tout moment cette autorisation.

Pour respecter le **droit à l'image**, le chef d'établissement requiert d'une part : une autorisation préalable de prise de vue (valable jusqu'à la fin de l'année scolaire) et d'autre part, une autorisation de diffusion (valable jusqu'à la fin de la scolarité de l'élève dans l'établissement).

Nous soussignés, le père (*nom et prénom*) **et** la mère (*nom et prénom*)
ou les tuteurs légaux (*noms et prénoms*)
 de l'élève : (*nom et prénom*) de la classe de :

(*Veillez écrire OUI ou NON dans la case correspondante*)

les soussignés - parents ou tuteurs légaux	autorisons l'établissement	n'autorisons pas l'établissement
- à faire une prise de vue photographique de mon enfant (par exemple : trombinoscope de la classe, élèves dans une activité pédagogique, ...)		
- à effectuer un enregistrement audiovisuel de mon enfant (par exemple : mouvements en EPS, activités d'expression, ...)		
- à diffuser en interne la photographie de mon enfant (par exemple : bilan d'un travail, mémoire d'une activité, ...)		
- à publier publiquement la photographie de mon enfant (par exemple : panneaux d'affichages, site internet, manifestations culturelles ...)		
- à diffuser en interne l'enregistrement audiovisuel de mon enfant (par exemple : correction d'un geste, activités d'expression, ...)		
- à diffuser publiquement l'enregistrement audiovisuel de mon enfant (par exemple : formation des professeurs, festivals scolaires, ...)		

Fait àle..... (*signatures précédées de la mention « lu et approuvé »*)

Le père :

et la mère :

ou les tuteurs légaux :